



## COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES DU DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL

---

**Réunion du :** Jeudi 06 Juin 2024

**A :** 14H00 **Au :** District de la Seine-Saint-Denis de football, La Courneuve

---

**Présidence :** M.ORTUNO Jean-Claude

---

**Présents :** MME BOUEMAD Fatima, M.ORTUNO Jean-Claude et M.HORMI Abdelhafid

---

**Excusés :** MME.LESAGE Laetitia et MME.MESDOUZE Valérie

---

## ELECTION DU COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL

### EXAMEN DE LA RECEVABILITE DES CANDIDATURES A L'ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL

L'élection des membres du Comité de Direction du District de la Seine-Saint-Denis se déroulera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra le Jeudi 27 juin 2024. En application de l'article 13.1 des statuts du District, 17 sièges sont à pourvoir :

- 13 membres indépendants
- 1 Arbitre
- 1 Educateur
- 1 Médecin
- 1 représentant du Football diversifié (Football d'Entreprise, Football Loisir, Futsal, Football pour tous).

### ETUDE DE LA RECEVABILITE DES CANDIDATURES

Après avoir pris connaissance de l'appel à candidatures qui a été publié sur le site internet du District, Après avoir pris connaissance du dossier transmis par la Direction du District,

La Commission,  
Constate que le District n'a reçu qu'une candidature de liste, celle intitulée « AGIR ENSEMBLE » et qui est composée comme suit :

**Fonctions exécutives :**

**1.Membres indépendants :**

M.HADEF Ahmed  
M.AHIZAN Moïse  
M.BELKHOUS Toufik  
MME. BENSLIMANE Djaimila  
M.DAGUEMOUNE Abdelhamid  
M.KARAMOKO Mamadou  
M.MAKWO Arnold  
M.MOLOSSI Tobias  
M.PAYE Mori  
M.TOMAS Kévin

**2.Femme:**

MME. ABRIN Jessica

**3. Football Diversifié :**

M.BAKHAYOKHO Issa

**4.Médecin:**

M.DJEDID Ramdane

**5.Educateur:**

M.MARLET Steve

**6.Arbitre :**

MME. ZAOUAK Nabila

Constate que cette candidature a été adressée au District, par courrier recommandé avec accusé de réception, le 24/05/2024, donc dans le délai de 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale fixé par l'article 13.3 des statuts, la date butoir d'envoi ayant été fixée au jeudi 27 mai 2024 à minuit.

Constate que la liste « AGIR ENSEMBLE » est bien complète (15 membres), qu'un(e) candidat(e) est bien identifié(e) comme étant, respectivement, la tête de liste, le Secrétaire Général et la Trésorière Générale et qu'elle comporte bien parmi les candidats, comme prévu par l'article 13.1 des statuts :

- 13 membres indépendants,
- 1 Arbitre,
- 1 Educateur,
- 1 Médecin,
- 1 représentant du Football Diversifié (Football d'Entreprise, Football Loisir, Futsal, Football pour tous), dont 4 femmes.

**VERIFICATION DU RESPECT DES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ**

Conditions générales d'éligibilité (article 13.2.1 des statuts) :

Constate que tous les candidats figurant sur la liste «AGIR ENSEMBLE» remplissent, à la date de la déclaration de candidature, les conditions générales d'éligibilité.

**Conditions particulières d'éligibilité (article 13.2.2 des statuts) :**

- **pour le candidat en tant qu'Arbitre :**

Il a été produit, pour MME ZAOUAK Nabila, qui est titulaire d'une licence Arbitre N° 2398064687, une attestation délivrée par le Président de l'Union Nationale des Arbitres de Football de Seine-Saint-Denis, certifiant que MME ZAOUAK Nabila est membre de l'U.N.A.F. 93.

- **Pour le candidat en tant qu'Educateur :**

Il a été produit, pour M. MARLET Steve - une copie de son Brevet Entraîneur de Football (B.E.F.), - une attestation de membre à la Commission technique départementale depuis plus de 3 ans.

- **Pour le candidat en tant que Médecin :**

Il a été produit, pour le Docteur DJEDID Ramdane, copie de sa carte d'inscription à l'Ordre des Médecins.

- **Pour le candidat représentant le Football Diversifié** (Football d'Entreprise, Football Loisir, Futsal, Football pour tous) :

Il est constaté que M. BAKHAYOKHO Issa fait bien partie de la Commission du Football Diversifié du District, qu'il a présidée durant plusieurs saisons.

Constate que les 4 candidats précités figurant sur la liste «AGIR ENSEMBLE » remplissent, à la date de la déclaration de candidature, les conditions particulières d'éligibilité qui résultent des statuts.

En conséquence, La Commission, Jugeant en premier et dernier ressort, Conformément à l'article 16 des statuts-types figurant en annexe des Statuts de la F.F.F., repris à l'article 16 des statuts du District de LA Seine-Saint-Denis de Football, se prononce sur la recevabilité de la candidature à l'élection des membres du Comité Direction du District de la Seine-Saint-Denis qui aura lieu le 27 juin 2024.